

101

88

101

50

168 168

101

100

183

123

100

100

200

55

DÉPARTEMENT de la HAUTE-SAVOIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 08 janvier 2024

Délégués en exercice 13 Délégués présents 9 Délégués votants 10

L'an deux mille vingt-quatre, le 08 janvier, le Conseil municipal de la Commune de DRAILLANT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Pascal GENOUD, maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 03/01/2024.

Etaient présents : MM. GENOUD Pascal, MAURICE Claude, PONCET Jean-Marc, BERNADON Bernadette, DUCHEMIN Patrick, LACROIX Benoît, LACROIX Jean-Charles, MAZAUD Florence, NADAS Isabelle.

Absents excusés : BUFFET Emmanuelle, DREVON Amandine, IRSCHFELD Stéphane, PRETI Julie.

Pouvoir: Julie PRETI à Pascal GENOUD

Monsieur Claude MAURICE a été désigné secrétaire de séance.

Date de publication: 11/01/2024

2024-01-01 - OBJET: CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ère CLASSE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il propose de créer un poste d'adjoint technique principal 1ème classe à temps non complet à raison de 21/35e pour permettre la nomination d'un agent par avancement de grade.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- DE CRÉER à compter du 09 janvier 2024 un poste d'adjoint technique principal 1^{ème} classe à temps non complet à raison de 21/35^e;
- DE MODIFIER ainsi le tableau des emplois ;
- D'INSCRIRE au budget les crédits correspondants.

Pour extrait certifié conforme.

Le Secrétaire de séance, Claude MAURICE

Le Maire, Pascal GENOUD



HI ...

100

100

EE .

565

100

100

100

100

100

188

185

100

DÉPARTEMENT de la HAUTE-SAVOIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 08 janvier 2024

Délégués en exercice 13 Délégués présents 9 Délégués votants 10

L'an deux mille vingt-quatre, le 08 janvier, le Conseil municipal de la Commune de DRAILLANT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Pascal GENOUD, maire.

Date de la convocation du Conseil municipal: 03/01/2024.

Etaient présents : MM. GENOUD Pascal, MAURICE Claude, PONCET Jean-Marc, BERNADON Bernadette, DUCHEMIN Patrick, LACROIX Benoît, LACROIX Jean-Charles, MAZAUD Florence, NADAS Isabelle.

Absents excusés : BUFFET Emmanuelle, DREVON Amandine, IRSCHFELD Stéphane, PRETI Julie.

Pouvoir: Julie PRETI à Pascal GENOUD

Monsieur Claude MAURICE a été désigné secrétaire de séance.

Date de publication: 11/01/2024

2024-01-02 - OBJET : CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ère CLASSE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il propose de créer un poste d'adjoint administratif principal 1ème classe à temps complet à raison de 35/35e pour permettre la nomination d'un agent par avancement de grade.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- DE CRÉER à compter du 09 janvier 2024 un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps complet à raison de 35/35^e;
- DE MODIFIER ainsi le tableau des emplois ;
- D'INSCRIRE au budget les crédits correspondants.

Pour extrait certifié conforme.

Le Secrétaire de séance, Claude MAURICE

Le Maire,

Pascal GENOUD



101 101 101 101

500

183

100

595

80

BH BH

闘

100

103

100

Bill

111

100

363

180

88

103

100

DÉPARTEMENT de la HAUTE-SAVOIE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 08 janvier 2024

Délégués en exercice	13
Délégués présents	9
Délégués votants	10

L'an deux mille vingt-quatre, le 08 janvier, le Conseil municipal de la Commune de DRAILLANT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Pascal GENOUD, maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 03/01/2024.

Etaient présents : MM. GENOUD Pascal, MAURICE Claude, PONCET Jean-Marc, BERNADON Bernadette, DUCHEMIN Patrick, LACROIX Benoît, LACROIX Jean-Charles, MAZAUD Florence, NADAS Isabelle.

Absents excusés : BUFFET Emmanuelle, DREVON Amandine, IRSCHFELD Stéphane, PRETI Julie.

Pouvoir: Julie PRETI à Pascal GENOUD

Monsieur Claude MAURICE a été désigné secrétaire de séance.

Date de publication: 11/01/2024

2024-01-03 - OBJET : AVENANT DE PROLONGATION DE LA CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE POUR LA GESTION D'UN RAM

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la convention initiale datant du 25/02/2029 et le 1^{er} avenant datant du 29 novembre 2021 entre Thonon Agglomération et les communes de Allinges, Armoy, Cervens, Draillant, Le Lyaud, Orcier et Perrignier pour la réalisation de la prestation de gestion d'un Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) afin d'offrir un service d'information, de rencontre et d'échange à destination des parents, des assistantes maternelles et des gardes d'enfants à domicile.

La convention arrivant à échéance, il convient de la renouveler pour une période de 3 mois avant l'intégration de la gestion et l'animation d'un Relais Petite Enfance (RPE) itinérant à son intérêt communautaire d'action sociale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- D'AUTORISER le Maire à signer l'avenant 2 à la convention de prestation de service entre Thonon Agglomération et les communes d'Allinges, Armoy, Cervens, Draillant, Le Lyaud, Orcier et Perrignier pour la gestion d'un RAM et tous documents s'y rapportant.

Pour extrait certifié conforme.

Le Secrétaire de séance, Claude MAURICE

Le Maire, Pascal GENOUD

1)



100

107

100

88

100

100

100

100

100

200

18

200

33

DÉPARTEMENT de la HAUTE-SAVOIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 08 janvier 2024

Délégués en exercice 13 Délégués présents 9 Délégués votants 10

L'an deux mille vingt-quatre, le 08 janvier, le Conseil municipal de la Commune de DRAILLANT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Pascal GENOUD, maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 03/01/2024.

Etaient présents : MM. GENOUD Pascal, MAURICE Claude, PONCET Jean-Marc, BERNADON Bernadette, DUCHEMIN Patrick, LACROIX Benoît, LACROIX Jean-Charles, MAZAUD Florence, NADAS Isabelle.

Absents excusés : BUFFET Emmanuelle, DREVON Amandine, IRSCHFELD Stéphane, PRETI Julie.

Pouvoir: Julie PRETI à Pascal GENOUD

Monsieur Claude MAURICE a été désigné secrétaire de séance.

Date de publication: 11/01/2024

2024-01-04 - OBJET : CONVENTION POUR L'ENTRETIEN DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que le réseau d'éclairage public nécessite un entretien, effectué par l'entreprise DEGENEVE. Le contrat arrive à échéance au 31 janvier 2024.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

- APPROUVE le nouveau contrat d'entretien du réseau d'éclairage public à compter du 01 février 2024;
- AUTORISE le Maire à signer toutes pièces relatives à ce contrat.

Ainsi fait, délibéré et signé par les membres présents les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Secrétaire de séance, Claude MAURICE

Le Maire, Pascal GENOU

Mod. 540330 - 04722 Fabreque Entreprise labelliste MARINIVERT

DRA



103 100 BIS

調 Bit

100 83 BH

100

500

103 153

100

100

88 500

100

535

161 100

100 883

100 B

88

103

88

161 100

題

100

113

100

103 88

88

133

185

100

90 533

100

100

100 100

DÉPARTEMENT de la HAUTE-SAVOIE

EXTRAIT DU REGISTRE **DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL** Séance du 08 janvier 2024

Délégués en exercice 13 Délégués présents 9 Délégués votants 10

L'an deux mille vingt-quatre, le 08 janvier, le Conseil municipal de la Commune de DRAILLANT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Pascal GENOUD, maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 03/01/2024.

Etaient présents : MM. GENOUD Pascal, MAURICE Claude, PONCET Jean-BERNADON Bernadette, DUCHEMIN Patrick, LACROIX Benoît, LACROIX Jean-Charles, MAZAUD Florence, NADAS Isabelle.

Absents excusés: BUFFET Emmanuelle, DREVON Amandine, IRSCHFELD Stéphane, PRETI Julie.

Pouvoir: Julie PRETI à Pascal GENOUD

Monsieur Claude MAURICE a été désigné secrétaire de séance.

Date de publication: 11/01/2024

2024-01-05 - OBJET: CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION DE PROTECTION CIVILE DE HAUTE-SAVOIE POUR LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 qui étend l'obligation de réaliser un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) à de nouveaux risques et instaure des Plans Intercommunaux de Sauvegarde (PICS).

Il présente le projet de convention de l'Association de Protection Civile qui vise à renforcer la coopération entre l'organisation et la commune afin d'améliorer la préparation et la réponse aux situations d'urgence au sein de la commune. La finalité de cette convention étant de définir clairement les engagements respectifs, les responsabilités et les actions spécifiques de chaque partie en vue d'optimiser la gestion des risques et des crises.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

- APPROUVE les termes de la convention ;
- AUTORISE le Maire à signer toutes pièces relatives à cette convention.

Pour extrait certifié conforme.

Le Secrétaire de séance, Claude MAURICE

Le Maire, Pascal GENOUD



500

58

900

100

60

131 100

100

100

119 100

100

103

颐

100

105 138

103

100

DÉPARTEMENT de la HAUTE-SAVOIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 08 janvier 2024

Délégués en exercice	13
Délégués présents	9
Délégués votants	10

L'an deux mille vingt-quatre, le 08 janvier, le Conseil municipal de la Commune de DRAILLANT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Pascal GENOUD, maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 03/01/2024.

Etaient présents : MM. GENOUD Pascal, MAURICE Claude, PONCET Jean-BERNADON Bernadette, DUCHEMIN Patrick, LACROIX Benoît, LACROIX Jean-Charles, MAZAUD Florence, NADAS Isabelle.

Absents excusés: BUFFET Emmanuelle, DREVON Amandine, IRSCHFELD Stéphane, PRETI Julie.

Pouvoir: Julie PRETI à Pascal GENOUD

Monsieur Claude MAURICE a été désigné secrétaire de séance.

Date de publication : 11/01/2024

2024-01-06 - OBJET : TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES

Sur proposition de Monsieur le Maire, qui expose que le tarif est resté inchangé depuis janvier 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- DECIDE de fixer les tarifs de location de la salle des fêtes comme suit :
 - pour les habitants de la commune : 300,00 € le week-end, avec une majoration de 60 € par jour supplémentaire ;
 - * pour les personnes extérieures : 600,00 € le week-end, avec une majoration de 120 € par jour supplémentaire ;
 - * caution ménage : 200,00 € ;
 - * caution matériel : 500,00 €.
- PRECISE que ces tarifs seront appliqués à, compter du 1er février 2024.

Pour extrait certifié conforme.

Le Secrétaire de séance, Claude MAURICE Le Maire,

Pascal GENOUD

MAIRIE DE DRAILLANT



100

100

1200

100

190

100

BB

Sec.

DÉPARTEMENT de la HAUTE-SAVOIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 08 janvier 2024

Délégués en exercice 13 Délégués présents 9 Délégués votants 10

L'an deux mille vingt-quatre, le 08 janvier, le Conseil municipal de la Commune de DRAILLANT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Pascal GENOUD, maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 03/01/2024.

Etaient présents : MM. GENOUD Pascal, MAURICE Claude, PONCET Jean-Marc, BERNADON Bernadette, DUCHEMIN Patrick, LACROIX Benoît, LACROIX Jean-Charles, MAZAUD Florence, NADAS Isabelle.

Absents excusés: BUFFET Emmanuelle, DREVON Amandine, IRSCHFELD Stéphane, PRETI Julie.

Pouvoir: Julie PRETI à Pascal GENOUD

Monsieur Claude MAURICE a été désigné secrétaire de séance.

Date de publication : 11/01/2024

2024-01-07 - OBJET : HORAIRES D'EXTINCTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2020-09-04 du 7 décembre 2020 dans laquelle était fixée l'extinction de l'éclairage public de minuit à 5 heures puis la délibération n° 2022-09-07 du 07 novembre 2022 qui modifiait l'extinction de l'éclairage de 23 heures à 5 heures sans être rallumé le matin du 1^{er} mai jusqu'au 30 septembre.

Afin de renforcer la position écologique de la commune et de maîtriser ses factures énergétiques, il propose de modifier les horaires pour une extinction de 22 heures 30 à 5 heures 30 sans être rallumé le matin du 1^{er} mai au 15 septembre.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et à 9 voix pour et 1 abstention.

 APPROUVE la proposition de modification de 22 heures 30 à 5 heures 30 sans être rallumé du 1^{er} mai au 15 septembre.

Pour extrait certifié conforme.

Le Secrétaire de séance, Claude MAURICE

Le Maire, Pascal GENOUD